

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département, a convoqué le 5 juin dernier les élus de la Commission Permanente. Au total, 1 530 354 € de subventions ont été votées et affectées dans les domaines de la culture, la jeunesse et le sport.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORT

Action culturelle : 863 182 € de subventions votées

Le programme « Action culturelle » du Département regroupe les subventions aux structures organisant des actions ou manifestations à caractère culturel.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, certaines manifestations culturelles, qui ont fait l'objet d'une demande d'aide du Département, ont été soit reportées, soit annulées. Afin de venir rapidement en aide aux associations ayant déjà engagées des frais, le Département a décidé de leur attribuer une aide dès à présent.

Au total, **863 182 € de subventions ont été votées**, répartis dans les domaines suivants : Arts vivants et arts plastiques, Littérature, Histoire et Patrimoine, Culture Occitane et Territoires, dont, à titre d'exemple :

- **104 275 € attribués au Parvis – Scène Nationale Tarbes Pyrénées** au titre de son fonctionnement annuel
- **21 000 € attribués à la Mairie de Saint-Laurent-de-Neste** pour la programmation culturelle de la Maison du Savoir
- **19 950 € attribués à 17 compagnies de théâtre locales** pour l'aide la création et la diffusion de leurs spectacles
- **69 000 € attribués aux écoles de musique** (29 dossiers de subvention)
- **22 000 € attribués à l'association « Atelier imaginaire »** de Juillan pour l'organisation de la Quinzaine littéraire et artistique en octobre 2020
- **12 000 € attribués à la Communauté de communes Adour-Madiran** pour la pérennisation de l'emploi d'accueil et de visite de l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan
- **2 000 € attribués à l'association « Grottes et archéologies »** pour l'organisation de fouilles dans le Cirque de Troumouse

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Aides à la jeunesse : 220 747 € de subventions votées

Le programme « Aide en faveur de la jeunesse » regroupe les subventions accordées aux structures œuvrant pour la jeunesse. **Au total, 220 747 € d'aides ont été votées**, dont, à titre d'exemple :

- **37 960 € attribués à 13 associations locales pour la création de postes FONJEP** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)
- **125 000 € affectés aux associations gérant des accueils de loisirs sans hébergement**
- **10 000 € attribués pour le financement de « chantier jeunes » à caractère patrimonial ou culturel**

Aides au sport : 446 425 € de subventions votées

Le programme « Aide au sport » regroupe les aides suivantes : manifestations sportives, haut niveau individuel ou par équipe, aide à l'emploi sportif, sections et classes sportives dans les collèges et lycées. **60 structures sportives locales bénéficient d'une aide du Département pour un total de 446 425 €**, dont, à titre d'exemple :

- **93 100 € attribués aux comités départementaux pour participation au financement de 13 postes d'animateurs sportif**
- **75 000 € attribués à l'Union Tarbes Lourdes Pyrénées Basket pour le financement du centre de formation et de l'équipe senior Elite**
- **9 000 € attribués à l'Amicale tarbaise d'escrime**

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA, Relations presse
Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr